



**Vingt-troisième séance du cinquième mandat, mercredi 25 septembre 2024 à 18h30**

*Salle U159, Uni Dufour, 2ème étage*

**Procès-verbal**

**Présent-es**

Christophe Lovis (Président)  
Anton Alexeev  
Kinda Amoune  
Clara Berrada  
Mathilde Bourrier  
Sophie Brandon  
Besart Buci  
Mathieu Caesar  
Lorraine Chappuis  
Delphine Courvoisier  
Andreas Dettwiler  
Valérie Dullion  
Alexandre Flückiger  
Alessio Giarrizzo  
Luka Gigli  
Stéphanie Girardclos  
Paul Guichard  
Robin Lüchinger  
Elisabetta Marchesini  
Guillermo Martin  
Thierry Mathieu (Président 1<sup>ère</sup> partie de séance)  
Sophie Michelet  
Sébastien Muller  
Noémi Ott  
Romain Pauménil  
Didier Péclard  
Nathalie Piegay  
Isabelle Racine  
Aurélien Roux  
Lucía Ruiz Rosendo  
Yoanna Sanchez  
Nicolaï Servais  
Sarah Scholl  
Aliona Siniukovich  
Tommaso Venturini  
Jean-Pierre Wolf

**Rectorat**

Sébastien Castelltort, vice-recteur  
Martine Collart, vice-rectrice  
Edouard Gentaz, vice-recteur  
Juliane Schröter, vice-rectrice  
Didier Raboud, secrétaire général  
François Bellanger

**Invité-es**

Pierre-Henri Filias, directeur adjoint SI- Pilotage & e-Administration  
Pour la CGTF : Beltan Michel, Président, Paulin Robert et Giulia Laratta, secrétaires permanent-es

**Excusé-es**

Audrey Leuba, Rectrice  
Stéphane Berthet, vice-recteur  
Fanny Cuman  
Corine Frischknecht  
Iaroslav Gaponenko  
Marcelo Olarrega

**Absent-es**

Elori Harriet  
Vasiliki Tsaita-Tsilimeni

**Secrétaire**

Sophie Desjacques Carnegie

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Le Président** ouvre la séance et accueille deux nouveaux membres : la professeure Nathalie Piegay, désignée par la faculté des lettres et le professeur Tommaso Venturini, désigné par la faculté des sciences de la société.

Il informe de la démission de la professeure Doris Forster et excuse la Rectrice qui est malade.

**Le Président** s'adresse à l'Assemblée :

*« Chères et chers membres de l'Assemblée,  
Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres Rectorat,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée plutôt particulière pour moi, puisqu'il s'agit de ma dernière en tant que président.*

*Permettez-moi donc de vous remercier chaleureusement pour votre confiance tout au long de ces deux années ! Entré comme par effraction à la présidence, vous m'avez laissé vivre une magnifique aventure juridico-politico-médiatico-humaine ! Je m'étais présenté pour mieux connaître le fonctionnement de l'Université. Je pense pouvoir affirmer que j'ai été servi !*

*Nous en avons vécu des choses ensemble tout au long de ces 22 séances ! Nous avons fait preuve d'une modernité et d'une confiance dans l'universalité de la science en désignant un québécois, le professeur Eric Bauce. Affrontant les médias, puis le Conseil d'Etat, nous avons continué notre cap, souhaitant le meilleur pour notre université. C'est ainsi que nous avons désigné le 22 novembre 2023 la première Rectrice de notre Université, la professeure Audrey Leuba. Je pense que nous pouvons nous accorder sur l'ouverture d'esprit et la modernité dont a fait preuve notre assemblée ! Notre travail ne s'est pas arrêté après deux procédures de désignation. Nous avons continué de travailler et de faire travailler le rectorat ! Les sujets abordés ont concerné l'ensemble des corps, avec à chaque fois l'objectif de faire progresser notre Université, de la rendre meilleure. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons réussi à accomplir tous ensemble, particulièrement en tant que miliciens.*

*Être président de l'Assemblée a été un immense honneur pour moi et m'a rendu heureux. J'ai beaucoup appris à votre contact, que ce soit dans la gestion des débats, la formulation des questions, ou de votre expérience et de vos réflexions ! Je dois vous confier que jamais je n'aurais cru quelqu'un qui m'aurait prédit, il y a deux ans cette incroyable aventure ! Quelle chance de pouvoir vivre ces instants à vos côtés ! Et quelle expérience ! Merci de m'avoir fait vivre ces moments !*

*L'Assemblée demeure un organe extraordinaire et une chance pour notre université. C'est un endroit où nos quatre corps peuvent discuter, se rencontrer et échanger, sans être limités par une quelconque*

*hiérarchie. Un lieu de parole, de discussion, de réflexion. Plus qu'une place de discussion, c'est également un lieu stratégique, où il est possible d'intervenir pour améliorer l'Université, pour la rendre plus juste, plus efficace ou plus adaptée à nos besoins. Il est parfois facile d'oublier la chance que nous avons de bénéficier d'un tel organe. Je maintiens que ce lieu devrait et pourrait servir, notamment pour permettre d'apaiser certaines tensions qui parcourent notre communauté. Pour cela, il est bon de le rappeler à nos corps et je compte sur vous, qui êtes les représentants des membres de notre université.*

*Permettez-moi, enfin de revenir sur un aspect qui me tient à cœur, celui des relations humaines : Mon travail n'aurait jamais été aussi efficace sans le soutien essentiel et constant des membres du bureau de l'Assemblée. Je n'aurais pas pu rêver d'un meilleur bureau. Merci à Aurélien et à Corine qui ont exercé la fonction de vice-président, ainsi qu'à Clara et Alessio ! Un bureau n'est pas non plus complet sans sa secrétaire. Un immense merci Sophie !*

*Le travail des membres du bureau, incluant celui de secrétaire, est fréquemment un travail de l'ombre et je souhaitais que nous puissions les remercier ce soir pour leur travail. Au sein de ce bureau élargi, j'ai pu compter sur votre incroyable disponibilité, sur vos relectures fines et détaillées de documents et de discours, sur vos idées, mais aussi sur votre humour et soutien indéfectible. Grâce à vous, j'ai pu avancer sereinement et pu représenter l'Assemblée avec plus ou moins de succès. Merci pour toute votre aide !*

*Enfin, je tiens à rappeler que l'Assemblée n'est pas isolée. Nous sommes en contact avec le Rectorat, le Secrétariat général, de nombreux services centraux de l'université, comme le service juridique, le service de communication ou celui des ressources humaines, ainsi que d'autres organes, comme le Conseil d'orientation Stratégique. Ces contacts fréquents et soutenus que nous entretenons sont à mon sens nécessaires. Grâce aux connaissances à la fois techniques et théoriques de ces personnes, nous avons pu avancer calmement et efficacement sur de nombreuses thématiques. J'espère que ces liens pourront perdurer. Merci à vous toutes et tous qui nous accompagnez au quotidien.*

*Permettez-moi de conclure en souhaitant de tout cœur que cette expérience positive que j'ai pu vivre, puisse également être celle de la personne qui me succédera à la présidence de l'Assemblée ! Je lui souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir, ainsi que bon courage, notamment pour le discours du Dies Academicus !*

*Merci encore une fois, à vous toutes et tous pour votre confiance et votre soutien ! Je vous souhaite une excellente séance ! »*

*Applaudissements de l'Assemblée.*

### **1.1. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** soumet deux modifications de l'ordre du jour ; il s'agit d'invertir l'ordre des points : 6.1 et 6.2., en raison d'un retard de M. Bellanger et 10.1 et 10.2.

*L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.*

### **1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**

**Le Bureau** propose d'ajouter le texte de la motion du corps professoral « *Pour une résolution rapide des dysfonctionnements des systèmes d'information, d'achats et de gestion financière* » dans le corps du texte, la motion n'étant accessible que par ce biais.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.*

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE**

**Le Président** indique que Mme Cecilia Raziano, chargée de cours et collaboratrice scientifique en sciences de la société a été engagée à 50%, en nette augmentation par rapport au poste de l'actuelle secrétaire de l'Assemblée de 30%. Mme Raziano remplacera l'actuelle secrétaire qui quitte ses fonctions à l'Assemblée en fin d'année.

**Le Président** cède la parole à **M. Guillermo Esteban Martin**, Président de la commission chargée de rédiger un règlement pérenne pour la procédure de désignation de la Rectrice ou du Recteur, afin de présenter un état des lieux des travaux de la commission.

**M. Martin** rappelle que la commission a été formée le 17 avril 2024 avec le mandat de proposer un règlement pérenne de désignation de la Rectrice ou du Recteur d'ici à la fin de l'année 2024. La commission s'est réunie le 19 septembre pour désigner un président et discuter des modalités de travaux de la commission. Une analyse du cadre légal et réglementaire a été effectuée et une discussion sur la délégation de la procédure de désignation à une sous-commission de l'Assemblée, ainsi que les modalités d'une telle délégation, abordée. La prochaine séance devrait permettre de finaliser une planification-type de la procédure et une première version de règlement pérenne devrait être rédigée.

**Le Président** mentionne ensuite les motions votées en Assemblée, à savoir celles « Pour la résolution de conflits dans le dialogue » et « Pour le soutien et la promotion de l'engagement participatif à l'Université de Genève » et souhaiterait que le Rectorat informe du suivi de ces motions.

### 3. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**La Président** rappelle le mode de scrutin. Il s'agit d'un scrutin secret et uninominal dont les modalités sont fixées à l'art. 10 du Règlement interne (RI). Un quorum de 2/3 des membres est nécessaire ; l'Assemblée comptant 43 membres, le quorum s'établit à 28 membres présents.

Le quorum est atteint, 36 personnes sont présentes.

**Le Président** demande ensuite aux candidat-es de se manifester. Mme Delphine Courvoisier et M. Christophe Lovis font part de leur intérêt. Aucun-e autre candidat-e ne se manifestant, les personnes intéressées étant issues d'un autre corps que celui du président sortant, les candidatures sont acceptées.

**Le Président** cède la parole aux candidat-es pour se présenter. Les professeur-es Courvoisier et Lovis se présentent brièvement.

**Le Président** procède ensuite au vote. Il indique que selon l'art. 10.4 du RI, une majorité qualifiée des 2/3 des membres présents est requise aux premier et second tour de scrutin. Celle-ci est de 24 voix. Si cette majorité qualifiée n'est pas atteinte au deuxième tour de scrutin, alors on procède à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité simple.

**Le Président** demande à deux scrutateur-trices de s'annoncer afin d'accompagner les deux secrétaires dans la procédure de vote. **Mme Berrada et M. Buci sont désignés.**

*Au premier tour, sur 36 bulletins délivrés et 36 bulletins reçus, M. Lovis obtient 21 voix et Mme Courvoisier 15. Aucun candidat n'atteint la majorité qualifiée de 24 voix.*

*Au deuxième tour, sur 36 bulletins délivrés et 36 bulletins reçus, M. Lovis obtient 19 voix et Mme Courvoisier 17. Aucun candidat n'atteint la majorité qualifiée de 24 voix.*

*Au troisième tour, sur 36 bulletins délivrés et 36 bulletins reçus, M. Lovis obtient 20 voix et Mme Courvoisier 16.*

**M. Lovis est élu président de l'Assemblée.**

*Applaudissements de l'Assemblée.*

**M. Mathieu** cède sa place au nouveau président qui poursuit l'ordre du jour.

### 4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

**Le Président** demande aux différents corps le nom des personnes proposées pour siéger au Bureau.

Le corps étudiant propose M. Guillermo Esteban Martin ;

Le corps professoral propose Mme Delphine Courvoisier ;

Le CCER propose M. Alessio Giarrizzo ;

Le PAT propose Mme Corine Frischknecht.

*Le Bureau est ainsi composé : M. Guillermo Esteban Martin, Mme Delphine Courvoisier, M. Alessio Giarrizzo et Mme Corine Frischknecht.*

## 5. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT : VOTE

**Le Président** propose que le Bureau se réunisse afin de discuter de la vice-présidence et de revenir avec une proposition le 30 octobre.

*À l'unanimité, le report de l'élection de la vice-présidente ou du vice-président est accepté.*

## 6. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

**Le Président** cède la parole au rectorat pour ses communications.

### 6.1. Précarité estudiantine : état des lieux des travaux du rectorat

Le vice-recteur **Edouard Gentaz** présente un document (Annexe 1).

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Giarrizzo** remercie le vice-recteur pour sa présentation. Il rappelle que, contrairement aux rémunérations salariales dans le cadre d'un contrat de travail, les bourses ne sont pas soumises aux cotisations sociales, notamment pour la prévoyance. Il souhaiterait savoir si l'Université entend proposer des compensations pour permettre aux bénéficiaires de cotiser normalement, et si des contrats seront proposés systématiquement pour compléter leur rémunération.

**M. Gentaz** répond que compléter les salaires des doctorant-es serait un coût trop substantiel pour l'Université. Il est nécessaire que la responsabilité soit celle des facultés. Lorsqu'un-e professeur-e décide de prendre un-e boursier d'excellence, il faut qu'il-elle s'assure d'avoir suffisamment de moyens à disposition pour permettre à la personne d'avoir un niveau de revenu adéquat.

**M. Péclard** remercie le Rectorat des efforts consentis pour régler les situations d'urgence. En ce qui concerne les boursiers de la Confédération, il souhaite savoir quelles démarches ont été entreprises auprès des instances fédérales pour améliorer ces bourses. Il est difficile de sélectionner les bonnes candidatures parmi ces boursier-es, il reçoit de nombreuses demandes, et si déjà lors de la sélection il est nécessaire de penser à compléter ces bourses pour assurer un revenu décent, cela deviendra difficile voire impossible d'avoir le budget à disposition. Sa crainte est de devoir renoncer à répondre positivement à ces demandes. Il comprend la démarche du Rectorat mais estime que les facultés ne pourront pas en assumer les coûts.

**M. Gentaz** répond que le Rectorat a entrepris des démarches auprès de la Confédération pour augmenter le montant des bourses. Il faut changer de paradigme et considérer ces bourses comme un complément de salaire pour des personnes en poste d'assistant-e et plus une bourse qui financerait un-e doctorant-e. Il s'agit d'un complément de salaire qui ne peut suffire à un-e personne qui ferait une thèse. Le risque est effectivement d'avoir moins de doctorant-es mais il faut préférer moins de personnes avec des revenus adéquats que plus en précarité. Si la situation actuelle devait perdurer à Genève, la réputation de l'Université pourrait en pâtir. Les autres universités sont parvenues à compléter les bourses des boursier-ères de la Confédération et Genève peut y arriver. Si l'effort devait reposer sur le budget central de l'Université, il s'agirait d'un montant total d'un million. Les facultés doivent trouver des solutions et certaines y arrivent via la politique des overheads.

**Mme Amoune** mentionne les repas à 5 francs et ceux qui étaient encore à 6,90 francs qui ont été augmentés à 8,90 francs.

**M. Gentaz** répond que le débat sur les cafétérias est reporté à plus tard, un rapport est en train d'être finalisé sur la question.

**Mme Girardclos** remercie le vice-recteur de sa volonté de trouver des solutions à la précarité de membres du corps intermédiaire. Elle comprend le raisonnement pragmatique de donner la responsabilité à la personne qui accueille le/la doctorant-e mais elle estime que cela ne constitue pas une bonne solution. Les personnes engagées auront toutes des conditions de travail différentes les unes des autres. Les catégories sont déjà différentes selon les bourses, et cela risque d'ajouter des degrés de complexité. D'un point de vue de l'égalité, pour un même travail et un même titre, avoir des conditions différentes d'une faculté à une autre ne constitue pas un progrès et ne respecte pas le droit du travail.

**M. Gentaz** partage cette analyse qui décrit la situation actuelle qui est celle que le Rectorat souhaite voir évoluer. L'objectif est d'améliorer ce qui existe depuis des années. Il souhaite une politique de faculté pour y répondre.

**Mme Girardclos** ajoute que Swissuniversities devrait s'intéresser à la problématique de bourses qui ne financent rien et qui sont par conséquent inutiles. Il faudrait trouver un statut comme avec le FNS pour ne pas à nouveau tomber dans des systèmes totalement inégalitaires.

**M. Gentaz** répond que la démarche a été entreprise auprès de Swissuniversities mais la question posée à Genève est de savoir pourquoi d'autres universités y parviennent et pas Genève. Chaque université a une politique de redistribution des overheads différente et il faudra discuter avec chaque faculté.

**M. Mathieu** demande quel est le budget des autres universités pour augmenter le montant des bourses et quelle est la rétribution des doctorant-es dans les autres universités. Il rejoint l'avis de ses préopinantes en demandant que la rétribution soit égale au sein de l'Université et ne dépende pas de décisions facultaires.

**M. Gentaz** indique que l'UNIL complète jusqu'à CHF 2'500.00. Chaque université a sa propre politique.

**Le Président** remercie le vice-recteur et constate que le sujet intéresse l'Assemblée. Il encourage le Rectorat à revenir vers l'Assemblée pour présenter les avancées sur le sujet.

## **6.2. Bâtiment du quai des Vernets : point de situation**

**M. Bellanger** projette une présentation (Annexe 2).

**Le Président** remercie M. Bellanger et ouvre la discussion.

**Mme Marchesini** remercie de la présentation et se félicite des places dédiées aux étudiant-es. Elle demande s'il est prévu des cafétérias pour les repas.

**M. Bellanger** répond que deux structures sont prévues, une du style de celle d'Uni Dufour et une plus petite avec terrasse donnant sur le parc. Cette dernière est prévue multi-usage, et permettra d'être privatisée pour les étudiant-es. Le bâtiment offrira tous les services utiles et nécessaires aux utilisateur-trices.

**M. Giarrizzo** demande si le projet architectural est sécurisé en l'état ou sera encore soumis à des consultations. Il regrette que le projet soit si bétonné sans réflexion sur la perméabilité des sols.

**M. Bellanger** indique que le quartier est soumis à un PLQ (plan localisé de quartier) qui définit l'implantation du bâtiment et sa volumétrie. Il n'appartenait pas à l'Université de déterminer la densité. L'autorisation est délivrée et a été modifiée, afin d'être plus adaptée pour les utilisateur-trices, dans le respect des gabarits. Un recours est toujours possible mais est peu probable puisqu'il respecte le PLQ. Quant à la verdure, il faut envisager le projet dans l'environnement du quartier. Le parking des Vernets sera démolé et un parc sera installé. Les quais seront reverdis et placés en mobilité douce. Le bâtiment va donc s'inscrire dans un espace urbain redessiné avec beaucoup de verdure. Cela modifiera totalement l'environnement. Le bâtiment a été conçu en fonction des besoins et des discussions ont eu lieu avec les décanats tout au long du processus.

**Mme Ott** demande si des espaces dédiés à la vie associative sont prévus dans le bâtiment.

**M. Bellanger** répond par la négative. Le pavillon Mail, entre Uni Mail et l'Arve, espace dédié actuellement à l'IUFE (Institut de formation des enseignant-es) sera dédié à la vie associative, avec trois salles de sport en sous-sol et des espaces pour les étudiant-es. Les locaux pour les étudiant-es ne sont pas oubliés et s'inscrivent dans le projet global.

**Le Président** remercie M. Bellanger. Il passe aux questions au rectorat.

**Le Président** demande au corps étudiant s'il est satisfait de la réponse du rectorat relative à la question sur le CUI.

**Mme Marchesini** demande des précisions sur le statut du CUI, qui est toujours en discussion. Elle demande si un projet est en cours afin que le CUI ressemble plus au GSI dans son statut.

**Mme Schröter** répond qu'avant de se déterminer, le Rectorat attend les résultats d'une évaluation du CUI.

**Le Président** passe à la question du CCER sur le plan d'action CCER 2022 du rectorat et à la possibilité de contribution fédérale, envoyé le 11 septembre. L'Assemblée n'a pas reçu de réponse.

**Mme Schröter** indique que le Rectorat répondra par écrit ainsi qu'à la question relative au GROUPO.

**Le Président** cède la parole à Mme Chappuis qui souhaite adresser une question orale au rectorat.

**Mme Chappuis** demande dans quelle mesure le plan CCER 2022 inspire le Rectorat dans la requête qu'elle espère sera déposée à la Confédération.

**Mme Schröter** indique qu'il y a une incertitude sur le montant qui sera attribué aux « Projektgebundene Beiträge (PgB) » par les chambres fédérales.

## 7. SI-ADMINISTRATION

**Le Président** indique qu'à la suite du vote unanime de la motion « Pour une résolution rapide des dysfonctionnements des systèmes d'information, d'achats et de gestion financière », l'Assemblée a demandé au rectorat de présenter un état des lieux précis de la situation à chaque séance jusqu'à ce que le système fonctionne à la satisfaction générale des utilisateurs. Il cède la parole à la vice-rectrice Mme Schröter.

**Mme Schröter** débute la présentation par une rétrospective des mesures prises par le Rectorat et une explication de la gouvernance des deux task forces. M. Filias poursuit sur les détails des actions effectuées.

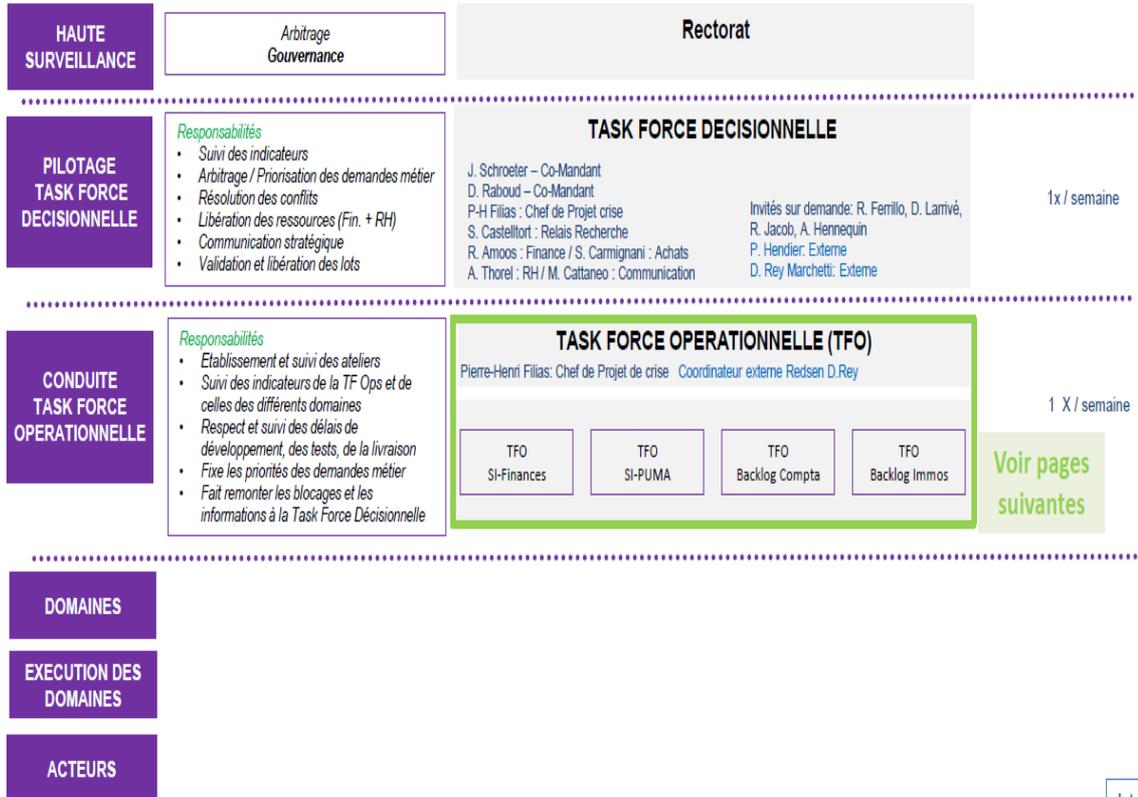
### Décisions du Rectorat

- Création d'une task force décisionnelle (IT, RH, soutien personnalisé, communication) et d'une task force opérationnelle
- Mandat à un prestataire externe qui nous aide à gérer l'action avec les parties prenantes pour l'élaboration d'une stratégie de sortie de crise
- Réalisation d'un état des lieux des difficultés encore rencontrées (décanats/directions, questionnaire)
- Renforcement des équipes dédiées à la remise en service des fonctionnalités et au support aux utilisatrices et utilisateurs
- Amélioration des échanges avec les utilisatrices et utilisateurs (communication, suivi personnalisé, formations)

### Décisions du Rectorat

- ✓ Création d'une task force décisionnelle (IT, RH, soutien personnalisé, communication) et d'une task force opérationnelle
- ✓ Mandat à un prestataire externe qui nous aide à gérer l'action avec les parties prenantes pour l'élaboration d'une stratégie de sortie de crise
- ✓ Réalisation d'un état des lieux des difficultés encore rencontrées (décanats/directions, questionnaire)
- ✓ Renforcement des équipes dédiées à la remise en service des fonctionnalités et au support aux utilisatrices et utilisateurs
- Amélioration des échanges avec les utilisatrices et utilisateurs (communication, suivi personnalisé, formations) > ✓ Actions: unilist, visites des collègues, pages web, communication sur les résultats du questionnaire, communications au CRD, CODIR, conseil consultatif, AU, mise à disposition d'une lettre aux bailleurs,...

# Gouvernance



1x / semaine

1 X / semaine

Voir pages  
suivantes

Interne

Externe

# Gouvernance Task Force

## RECTORAT

### TASK FORCE DECISIONNELLE (TFD)

J. Schroeter – Co-Mandant  
 D. Raboud – Co-Mandant  
 P-H Filias : Chef de Projet crise  
 S. Castellort : Relais Recherche  
 R. Amoos : Finance / S. Carmignani : Achats  
 A. Thorel : RH / M. Cattaneo : Communication

Invités sur demande: R. Ferrillo, D. Larrivé,  
 R. Jacob, A. Hennequin  
 P. Hendier: Externe  
 D. Rey Marchetti: Externe

1x / semaine

### TASK FORCE OPERATIONNELLE (TFO)

Pierre-Henri Filias: Chef de Projet de crise [Coordinateur externe Redsen D.Rey](#)

1x / semaine

TFO  
SI-Finances

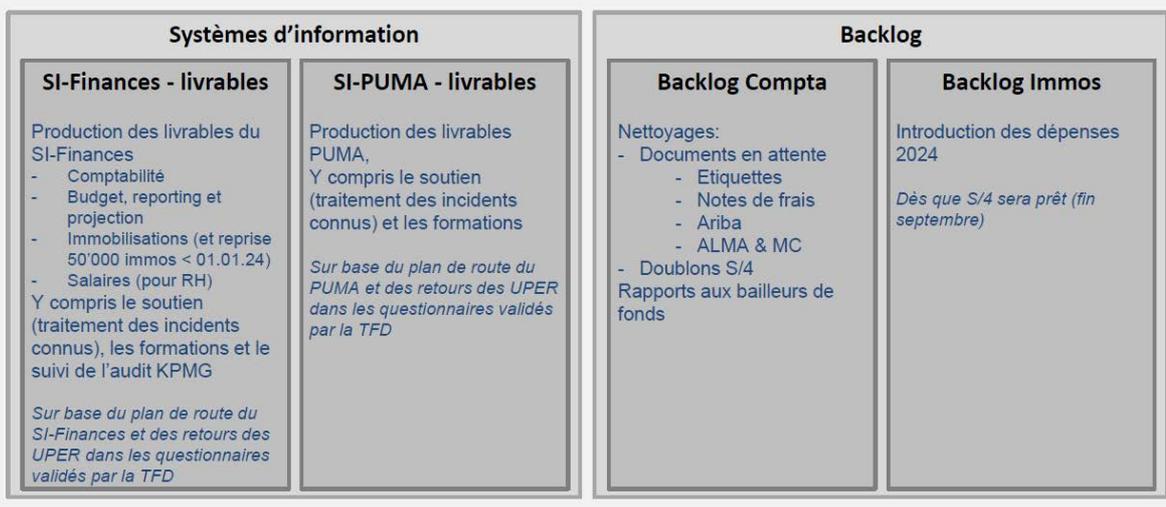
TFO  
SI-PUMA

TFO  
Backlog Compta

TFO  
Backlog Immos

## Task force opérationnelle (TFO) - Périmètre

### TASK FORCE OPERATIONNELLE



# Pourquoi cette gouvernance?

Meilleur suivi et avancement du programme:

- Implication forte du Rectorat
- Responsabilisation des équipes opérationnelles
- Définition d'objectifs méticuleusement suivis
- Mise en place de plus d'indicateurs

## Suivi des livrables (25.09.2024)

SI Notes de frais	
Remboursement collaborateurs/trices UNIGE	✓
Remboursement personnes externes	✓
Paielements directs aux fournisseurs	✓
Per diem	✓
Avances	✓
Paielements par cartes de crédit	À déterminer
Traitement des factures étiquettes	✓
Applications de facturations internes	
Outil de facturations internes	✓
PPMS & Pyrat	✓
Uniflow	En cours de révision
Quarks	27.09.2024
Reporting budgétaire	
Rapport budgétaire détaillé	✓
Rapport budgétaire par structure financière	✓
Rapport compte exploitation	✓
Rapport compte investissement	✓
Rapport OTP (projets)	✓
Rapport trésorerie	En cours de révision
Projections et saisies des simulations	✓

En vert les nouveautés depuis le 26.06.2024

Note: les dates sont indicatives et sont en cours de revue par la TFO Finances

Rapports financiers aux bailleurs (par exemple FNS)	
Rapports FNS, mise à disposition de l'application	✓
Rapports FNS, émission des rapports	En cours, déploiement progressif
Rapports aux autres bailleurs, mise à disposition de l'application	En cours de révision
Rapports aux autres bailleurs, émission des rapports	En cours de révision
Mise à disposition aux bailleurs	Déploiement progressif
Application de régularisation des fonds génériques (poste par poste)	En cours de révision
Application bibliothèques (ALMA)	
Traitement des factures par SAP	✓
Automatisation de la quittance	En cours de révision
Application des bourses	
Traitement des factures par SAP	✓
Automatisation de la quittance	✓
Avis de versement	À déterminer
Paielements en ligne	
Inscriptions	✓
Comptabilisation	✓
Application de facturation du Centre de carrière	✓
Outil d'aide à la budgétisation des fonds	
Budgétisation	À déterminer
Transformation des budgets selon le standard du bailleur/activité	À déterminer
Outil d'aide à l'ouverture des fonds*	04.11.2024
Comptabilisation de la paie DIP	
Comptabilisation de la paie DIP : mise à disposition de l'application	✓
Comptabilisation de la paie DIP : validation des données mensuelles	✓

## Détails sur les actions effectuées

- Enrichissement des indicateurs sur trois niveaux
  1. Suivi des livrables avec planification détaillée
  2. Traitement des backlogs
    - i. Retard sur factures (Ariba et étiquettes), notes de frais, ...
    - ii. Traitement des rapports FNS, UE, ...
  3. Suivi des résultats du questionnaire
- Lancement d'un questionnaire aux UPER / UER / Directions / Services (39) sur les besoins additionnels et sur les problèmes rencontrés
  - Lancé le 26 juin, 25 retours de 12 unités le 26 juillet
  - Analyse des résultats et liste des mesures correctives le 21 août
  - Premier bilan partagé avec les unités le 29 août
- Libération de budgets et de ressources additionnels pour soutenir les équipes impliquées
  - Conclusion de trois TMA
  - Nettoyage des documents en attente dans Ariba
  - Ressources temporaires à la DIFIN (étudiant-e-s et personnel en délégation)

## Résultats questionnaire

Application	Formation	Fonction à améliorer	Nouvelle fonction	Support direct	Autre	Quick-win possible?	Total
Aide à la budgétisation des fonds	0	0	0	0	0	0	0
Aide à l'ouverture des fonds	0	0	1	0	2	0	3
Bourses	1	2	1	0	1	2	7
Comptabilisation de la paie DIP	0	0	0	0	2	0	2
Budget	5	12	0	6	6	0	29
Facturation du Centre de carrière	0	0	0	0	1	0	1
Facturation interne	0	2	1	1	4	1	9
Factures sur étiquette	0	2	1	8	4	0	15
Projection budgétaire	1	8	0	0	0	0	9
PUMA	63	15	3	3	23	41	148
PUMA-DIFIN	7	4	0	14	0	1	26
Rapports financiers	2	1	0	0	8	0	11
Régularisation des fonds génériques	0	0	0	0	4	0	4
Reporting Budgetaire	14	27	1	15	34	0	91
SI Notes de Frais	2	1	1	0	9	0	13
(vide)	0	0	0	0	0	0	0
Autre (à préciser)	0	0	0	0	0	0	0
	95	74	9	47	98	45	368

# PUMA : Formations prévues et documentation

### DATES & INSCRIPTIONS

Sessions en présentiel, limitées à 40 participants par session, **avec exercices pratiques.**

**Prochaines dates :**

23 septembre 2024	8h15-11h15	Pont-d'Arve 28, salle 4-106
5 novembre 2024	13h30-16h30	Pont-d'Arve 28, salle 4-106
2 décembre 2024	9h-12h	Pont-d'Arve 28, salle 4-106

**Inscriptions :**  
<https://unigech.sharepoint.com/teams/MakelTEasyFormation>

### PAS À PAS THÉMATIQUES

- Aborder une DA avec des taxes diverses
- Annuler la réception d'une commande
- Cancel the reception of an order
- Clôturer une commande (clôturer les réceptions)
- Générer et éditer le bon de commande
- Possibilité de renvoyer une commande à l'adresse email de son choix
- Procédure de régularisation transitaire
- Supprimer des demandes à observer
- Supprimer des ébauches de créations fournisseurs
- Traiter un litige de montant
- Vérifier la facture et le paiement depuis PUMA
- View invoice and payment status on PUMA

## SAC: Formations dispensées

- Formations **complète** données pour les facultés
  - FTI 4/7/2024
  - FPSE 9/7/2024 ; 27/8/2024
  - Droit 17/9/2024
  - SdS 19/9/2024
- Formation **OTP**
  - 13/6/2024 (globale, une vingtaine de participants)
  - 24/6/2024 (pour 1 personne à la FPSE)
  - 13/6/2024 (pour 1 personne à la DIFE)
- Formation **Projections**
  - 4/6/2024
  - 24/6/2024
  - 30/7/2024 (pour 1 personne à la DIFE)
  - 19/7/2024 (pour 1 personne à la STEP)
- Formation **rapport budgétaire détaillé**
  - 27/3/2024 : 3 formations de 1 heure
  - 28/3/2024 : 4 formations de 1 heure
  - 20/6/2024 (pour un prof au FTI)
- Le service du budget a de plus proposé des **permanences** support SAC sur Zoom du 2/7/2024 au 22/8/2024 soit 15 séances (pas de formation le 1/8/2024) auxquelles une 50aine de personnes se sont connectées

**De nouvelles sessions sont en cours d'organisation**

## Exemples de thèmes pour les formations

- *Je ne trouve pas le bon article pour créer ma demande d'achat*
- *Je n'ai pas pu créer ou modifier mon fournisseur*
- *Je ne trouve pas la liste de toutes mes commandes à un fournisseur donné*
- *Je ne retrouve pas la date du paiement fait au fournisseur*
- *Fonctionnement du robot factures-puma@unige.ch*
- *Je ne trouve pas le bon OTP*
- Etc.

## Traitement des backlogs

- Suivi hebdomadaire sur base du solde à traiter (situation instantanée) et toutes les 3 semaines du volume soumis / traité (dynamique du système)
- Dimensions: étiquettes, notes de frais, PUMA / Ariba, ALMA & MC, doublons, rapports aux bailleurs de fonds (par échéance), incidents et audit KPMG. Prochainement: immobilisations

	Objectif hebdo.	16-20.09
Notes de frais	400	648
Factures sur étiquettes	1 200	1 214
Factures DIX	Toutes	-87
Emission rapports FNS	20	36

- Nettoyage Ariba par un prestataire externe : 100% des 798 factures antérieures au 19.08.2024 traitées, 29 nécessitent encore des actions de la part de l'équipe compta

# Rapports aux bailleurs de fonds

- Distinction:
  - Rapports « simples » à traiter (émissions sans besoin de livrables en cours de développement)
  - Rapports « complexes » pour lesquels le traitement nécessite absolument des livrables en cours
- La répartition des rapports est établie sous la supervision étroite du vice-Recteur en charge de la recherche, Sébastien Castelltort
- Chaque Professeur-e concerné-e par un rapport à un bailleur de fonds sera contacté individuellement dès que la DIFIN aura extrait et vérifié les informations
- Les demandes de débloques/tranches doivent être effectuées sans autre, elles ne sont pas affectées par l'émission des rapports

# Rapports aux bailleurs de fonds

Étiquettes de lignes	FNS			Total FNS	Fonds Etrangers affectés par le subventionneur			Total Fonds Etrangers affectés par le subventionneur	Mandats de recherche			Total Mandats de recherche	UE			Total UE	US			Total US	Total général
	0 - Pas commencé	1 - Compta: travail en cours	2 - Terminé compta		0 - Pas commencé	1 - Compta: travail en cours	2 - Terminé compta		0 - Pas commencé	1 - Compta: travail en cours	2 - Terminé compta		0 - Pas commencé	1 - Compta: travail en cours	2 - Terminé compta		0 - Pas commencé	1 - Compta: travail en cours	2 - Terminé compta		
⇒ 2024	497	21	100	618	328	328	135	135	121	3	43	167	4	4	1252						
⊗ janv	9	4	29	42	16	16	8	8			6	6	1	1	73						
⊗ févr	14	1	13	28	16	16	3	3			3	3			50						
⊗ mars	55	5	18	78	24	24	21	21			8	8	3	3	134						
⊗ avr	27	2	8	37	11	11	8	8	3		3	6			62						
⊗ mai	35	1	8	44	17	17	10	10			3	3			74						
⊗ juin	35	1	5	41	23	23	17	17			11	11			92						
⊗ juil	26	3	2	31	24	24	1	1	4	3		7			63						
⊗ août	81			81	28	28	17	17	29			29			155						
⊗ sept	55		1	56	38	38	14	14	22			22			130						
⊗ oct	33		1	34	33	33	1	1	29			29			97						
⊗ nov	25		1	26	20	20	7	7	15			15			68						
⊗ déc	102	4	14	120	78	78	28	28	19		9	28			254						
⊗ 1900	16		2	18	250	250	161	161	11			11	1	1	441						
⊗ 2023	59	7	36	103	196	196	108	108	28		1	29	2	2	438						

# Enjeux

- Livrables manquants:
  - Délais trop optimistes en printemps
  - Plus de tests et priorité donnée à la qualité des livrables
  - Après la libération des moyens supplémentaires, il faut du temps pour que les effets positifs se fassent sentir (recherche, engagement, formation du personnel)
- Formations: comment inciter les collègues à participer aux formations?
- Communication: comment assurer que les informations arrivent aux bonnes personnes ?
- Engorgement des équipes: les collègues notamment de la comptabilité sont encore submergé-es par des messages; comment les aider?

**Le Président** remercie de cette présentation et ouvre la discussion.

**M. Giarrizzo** remercie de la présentation. Il souhaiterait que les formations soient co-construites avec les utilisateur-trices pour évaluer les besoins et renforcer le bien-être au travail. Il demande ensuite si le Rectorat envisage toujours d'introduire le SI-RH au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il se demande si cette date est adéquate.

**Mme Schröter** répond que les formations sont adéquates et répondent aux besoins des usagers indiqués dans les retours au questionnaire. Le SIRH ne sera pas déployé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**M. Roux** remercie du "update" intéressant et des améliorations apportées. Toutefois, il reste des comptes DIP qui ne sont pas à jour de plusieurs mois et les montants doivent être dépensés avant novembre. Il demande si cela sera possible, des montants substantiels, pour son département il s'agit d'environ CHF 60'000.00, ne sont pas pris en compte. Le questionnaire semble indiquer qu'il s'agit d'un problème de formation, mais le retour du personnel semble indiquer que le temps de travail a été multiplié par 5 par rapport au système précédent. Dans son département, il y a eu deux burnout liés directement à la surcharge de travail lié au système Puma. Lorsqu'il faut faire 10 à 12 clics pour une commande, cela est un problème. La charge de travail a augmenté avec des procédures non-simplifiées. Comment envisager une amélioration des procédures pour les utilisateur-trices ?

**Mme Schröter** indique que la Task force décisionnelle travaillera sur les améliorations. Cependant, la stabilisation du programme est actuellement encore prioritaire. Actuellement, les procédures initialement prévues sont encore manquantes. Pour la question des fonds, elle cède la parole à M. Filias.

**M. Filias** indique qu'il a pris note du point et reviendra avec une réponse.

**Mme Michelet** relève que le rapport trésorerie n'est toujours pas livré. Il persiste de nombreux et sérieux problèmes qui rendent certaines tâches impossibles à réaliser. Comment faire une projection budgétaire sans ce rapport. Les données ne sont pas très fiables et les rapports soumis au FNS sont faux et la comptabilité doit les corriger.

**M. Filias** répond qu'il ne peut donner une date de livraison avec certitude, cela fait partie des points critiques qui sont classés en priorité élevée. Des tests sont effectués afin d'assurer la qualité de ces rapports.

**Le Président** remercie la vice-rectrice et M. Filias. Il indique qu'un état des lieux sera à nouveau proposé lors de la séance du 30 octobre.

## 8. CALENDRIER DES SÉANCES 2024-2025 : VOTE

**Le Président** informe que le Rectorat a communiqué hier un changement dans le calendrier d'approbation du Rapport de gestion (RG) qui devra être approuvé le 19 mars et non le 26 mars comme indiqué sur le document envoyé. Il s'agit donc de modifier le calendrier en conséquence. Aucune séance

n'a été indiquée « en réserve », le Bureau se réserve toutefois le droit d'annuler une séance dans le cas d'un ordre du jour trop léger.

**Le Président** demande au rectorat si le calendrier leur convient puis passe au vote.

*À l'unanimité moins une abstention, le calendrier des séances est approuvé. Il est disponible sur le site de l'Assemblée.*

## 9. CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

### 9.1. Proposition d'un membre suppléant représentant le CCER en remplacement de Mme Irène Courtin

Le CCER n'a pas de membre à proposer à ce stade. Le point est reporté à la prochaine séance du 30 octobre.

## 10. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES (CGTF)

**Le Président** indique avoir reçu un courrier de la Rectrice qui demande de mener un travail de clarification sur les rôles de chacun, Assemblée et Rectorat en ce qui concerne la CGTF puisque le Statut prévoit un droit de surveillance comptable pour le Rectorat et un droit de surveillance des activités pour l'Assemblée. Le Bureau prend acte et discutera avec le Rectorat afin de trouver des solutions qui seront présentées au plénum lors de la prochaine séance.

Il passe la parole à M. Beltan Michel, président de la CGTF.

### 10.2. Présentation du Président et discussion

**M. Michel** se présente, il est étudiant en master de mathématiques et préside la CGTF pour une année. Il indique que la CGTF est un organe prévu par le Statut à son article 86. Sa tâche principale consiste à gérer un fond constitué par une partie du montant des taxes fixes universitaires. Sur 65 francs, 13 sont gérés par la CGTF, dont 9,50 francs pour son fonds des subventions et les salaires des secrétaires, et 3,5 francs à la CUAE. La CGTF octroie deux types de subvention, les subventions ordinaires et extraordinaires. La commission est composée de sept personnes : deux secrétaires, trois membres étudiants, un membre du CCER ainsi que d'un représentant du rectorat. Quelques chiffres 2022-2023 : 128 subventions ordinaires ont été octroyées pour un total de CHF 90'040.00, et 81 subventions extraordinaires pour un total de CHF 218'062.00. D'autres subventions sont accordées aux associations pour divers événements. Elle travaille également au statut des faitières facultaires et fait reposer ses critères d'octroi de subvention sur son propre règlement et les dispositions internes de l'Université de Genève. La CGTF est présente auprès des associations.

**Le Président** remercie M. Michel et ouvre la discussion.

**M. Giarrizzo** demande si le processus de prise de décision sur l'octroi des subventions est documenté.

**M. Michel** indique que les jurisprudences font partie du processus de décision. Par exemple, pour les conflits d'intérêt, le membre doit se retirer du processus décisionnel. La lecture des procès-verbaux de séance rend compte du processus de décision. De plus, le délégué du Rectorat qui assiste à la séance peut intervenir pour prodiguer des conseils dans le cas où les membres de la commission auraient une hésitation. La jurisprudence joue un rôle important.

**M. Giarrizzo** remercie de la réponse très complète. Il suggère qu'il pourrait être intéressant d'avoir un règlement de prise de décision pour légitimer le fonctionnement sans avoir besoin de consulter la jurisprudence ou d'avoir recours aux « anciens ».

**Mme Robert** indique que le règlement est très détaillé et il y a de très rares situations de doute.

**M. Roux** remarque qu'une grosse partie des fonds sont distribués à des subventions ordinaires et extraordinaires et des associations. Il se questionne sur les décisions prises pour l'octroi de ces subventions. Un maximum de transparence sur le processus de décision permettrait de lever tous les doutes. Il se demande comment sont sélectionnés les membres de la CGTF, s'il y a une ouverture de poste et si les associations sont consultées ou s'agit-il de cooptation.

**M. Michel** indique que la lecture des procès-verbaux renseigne et détaille les motifs ayant conduit au refus d'une subvention. Quant au choix des membres de la CGTF, les associations sont informées lorsqu'un siège se libère au sein de la CGTF. Les candidatures spontanées sont également acceptées.

**M. Roux** demande comment la décision se prend de choisir telle ou telle candidature.

**Mme Robert** indique que dans le cas présent, pour le poste vacant, il y avait deux personnes intéressées. C'est la disponibilité des personnes sur le long terme qui est le premier critère pris en

compte. Pour revenir sur le contentieux avec la faculté des sciences, elle indique que tous les critères d'octroi sont indiqués sur le site et les procès-verbaux sont disponibles pour comprendre pourquoi une subvention n'est pas accordée. Lorsqu'une demande de subvention est incomplète, on contacte les personnes afin qu'elles puissent modifier leur demande et répondre aux critères d'octroi. Elles peuvent également venir aux permanences pour qu'on les aide à préparer un dossier qui réponde aux critères d'octroi. Les critères d'octroi sont clairs et doivent être respectés.

**M. Gigli** revient sur l'AES (association des étudiant-es en sciences) qui est une association faitière ; il ne comprend toujours pas pourquoi elle n'a pas eu droit à une subvention ordinaire telle que prévue dans le règlement.

**Mme Robert** indique que toutes les subventions ont été versées depuis que l'AES est une faitière facultaire. Pour les années précédentes, elle ne peut répondre, le secrétariat a changé. Elle propose à M. Gigli de venir à la permanence pour transmettre les documents et résoudre le problème.

**Mme Marchesini** demande quelles actions sont menées dans le cas de subventions octroyées et de projets qui ne seraient pas conformes ou qui se passeraient mal.

**Mme Robert** indique que cela est déjà arrivé. Une discussion a lieu au sein de la CGTF, et ensuite avec l'association en question afin que les futures subventions soient accordées dans de bonnes conditions, dans le respect de l'objectif de la subvention et à bon escient. Parfois il est possible de refuser d'accorder une nouvelle subvention à une association.

**M. Flückiger** revient sur les candidatures que la CGTF a reçues. Il a été mentionné qu'il y avait deux candidatures et une seule est présentée à l'Assemblée. Il demande si l'autre candidat-e a retiré sa candidature.

**Mme Robert** répond que cela n'est pas le cas. La CGTF a toujours choisi les candidat-es et présenté à l'Assemblée le/la candidat-e qu'elle sélectionnait. Si le processus doit être modifié, il faut en discuter. La personne choisie sera disponible pour un plus long laps de temps, c'est le critère qui a déterminé le choix par rapport à l'autre candidat-e.

**M. Flückiger** indique que d'après le Statut le choix de la désignation appartient à l'Assemblée. Il y a eu par le passé plusieurs dossiers pour un seul poste et l'Assemblée a choisi. Si l'autre personne est toujours intéressée, alors l'Assemblée doit également recevoir ce dossier de candidature pour faire son choix. Il ne peut y avoir de choix préalable de la CGTF, le processus de recrutement doit être transparent.

**Mme Robert** indique qu'elle est satisfaite que l'Assemblée montre un intérêt à la CGTF, ce qui ne semblait pas le cas auparavant. Mme Alicia Chevrier assiste aux séances déjà depuis un mois et a acquis de l'expérience. La volonté exprimée par l'Assemblée de reprendre la main est bien accueillie et il faut en discuter. La CGTF présentera tous les dossiers reçus à l'avenir. Il est dommage que la CGTF n'ait pas été prévenue de cela.

**M. Flückiger** indique que l'Assemblée apprend ce soir qu'il y avait deux candidatures. Il ne fait aucun procès d'intention. Il est surpris d'entendre que la personne en question est déjà en poste alors que le règlement prévoit que l'Assemblée doit nommer les membres.

**Mme Robert** répond que jusqu'à présent il s'agissait d'une formalité de nommer les membres, ou du moins que cela était compris ainsi.

**M. Flückiger** estime qu'il y a un problème important. La CGTF prend des décisions avec l'octroi de montants financiers importants et de ce point de vue, il y a une exigence de respect des règlements. Si la composition de la commission n'est pas correcte, toutes les décisions prises sont incorrectes. Cet aspect est très délicat et il est important de mettre en place un dispositif de surveillance des activités de la CGTF. C'est une loi spéciale du Grand Conseil qui détermine la fixation et l'utilisation des taxes. Il faut être prudent.

**Le Président** estime que le sujet doit être repris le 30 octobre afin d'éclaircir tous les points. Il propose également de reporter le point 10.2 sur la désignation d'un-e nouveau-ll-e membre de la CGTF. Cela permettra au Bureau de clarifier les processus et de revenir devant l'Assemblée avec des propositions. Il soumet au vote le report du point 10.2.

*Le report du point 10.2. est accepté par 30 oui, 1 non et 3 abstentions.*

## 11. DIVERS

**M. Giarrizzo** informe qu'une lettre ouverte à la communauté universitaire sur la question de la liberté d'expression. Les personnes intéressées peuvent le contacter.

**Mme Amoune** informe que depuis 20 ans les agendas de la CUAE sont distribués. Ils sont un outil d'information important sur toutes les manifestations de l'Université et du canton. Elle se demande si avant d'arriver à la solution radicale d'une totale censure, il pourrait y avoir une tentative de médiation pour que l'agenda puisse continuer à être distribué.

**Mme Schröter** prend note de la question.

**Le Président** lève la séance à 21h00.

Un apéritif dinatoire suit la séance en l'honneur des présidents.

Christophe Lovis  
Président

Sophie Desjacques Carnegie  
Secrétaire

Annexe 1/PV AU 25.09.2024

# La politique sociale de lutte contre la précarité des étudiant-es

Merci la DIFE et STEPS

## EVALUATION DE LA PRECARITE

---

- Enquête longitudinale 2023 menée par l'Observatoire de la Vie Etudiante.
- Les difficultés financières sévères (difficulté d'accès aux soins et à l'alimentation) ou modérées (besoin d'aides financières, aides au logement) peuvent toucher jusqu'à 20% des étudiant-es durant leur parcours universitaire.
- Près de 50% des étudiant-es affirment travailler à côté de leurs études dont la moitié pour des raisons de subsistances. <https://www.unige.ch/dife/observatoire-2/precarite>
- Création d'un tableau de bord permettant une analyse socio-économique des conditions de vie des étudiant-es, ainsi qu'un suivi des indicateurs en matière de précarité <https://www.unige.ch/dife/observatoire-2/precarite>

## EVALUATION DE LA PRECARITE

---

- L'UNIGE déploie une série de dispositifs de soutien financier, social et sanitaire ayant pour but de compléter les soutiens existants au sein de l'écosystème cantonal.
- Ces dispositifs permettent aux étudiant-es de combler une part de leur budget par des aides ciblées, de trouver un emploi étudiant ou encore d'élargir leur réseau de soutien communautaire.
- La politique sociale de l'UNIGE vise à lutter efficacement contre la précarité estudiantine. Elle s'inscrit en collaboration avec des partenaires publics et privés au sein d'un écosystème de dispositifs sociaux.
- Cette politique se décline en 4 axes :

## Axe 1 : AIDES FINANCIERES et MATERIELLES DE BASE

---

***Objectif : apporter des aides de base afin de pouvoir vivre dans les conditions nécessaires à la réussite des études***

- Aides financières et aides d'urgence UNIGE et HES (7 millions CHF d'aides octroyées (dont 4 millions CHF pour UNIGE) à 1'241 étudiant-es (dont 720 pour UNIGE) pour l'année académique 23/24)
- Exonérations des taxes (813 étudiant-es exonérés)
- Repas à 5 CHF dans les cafétérias UNIGE
- Logements subventionnés universitaires
- Dispositif de logements d'urgence (5 à disposition)
- Aides aux factures médicales

## Axe 1 bis : AIDES pour les doctorant-es: le cas des boursier-es d'excellence de la Confédération (ESKAS)

---

***Objectif : apporter des aides de base afin de pouvoir vivre dans les conditions nécessaires à la réussite de leur doctorat***

### ***Contexte:***

- Relève académique internationale sélectionnée à Berne
- 55-60 ESKAS à l'UNIGE
- Env. 35 doctorant-es (3 ans - 1920 CHF/mois)
- Revenus additionnels uniquement en lien avec recherche académique
- UNIL, EPFL, UZH et EPFZ complètent les bourses – pas l'UNIGE
- Logement étudiant pour 1<sup>ère</sup> année (10-12 personnes, 550-650 CHF/mois)

## Demande (mai 2024)

---

- Les doctorant-es passant en 2<sup>e</sup> année (10) contactent le Graduate Campus au sujet de leur situation alarmante :
- précarité
- difficulté à trouver / payer un autre logement
- grande anxiété

## Mesures d'urgence (2 ans) et discussion de mesures structurelles

---

*Collaboration : Graduate Campus, Service de la mobilité académique, DIFE, DIBAT & Welcome Center*

- Juin : 2 x 50'000 CHF Fondation F. Montandon (logement 2<sup>e</sup> année)
- Juillet : Priorité ESKAS ds. logement doc. UNIGE (1200 CHF/mois, 80/2300)
- Juillet : postdoc ESKAS placé-es ds. résidence privée et logement doc. UNIGE
- Août : contact individuel des supervisions (bilan)
  
- Septembre : recherche de fonds pr. 3<sup>e</sup> année. Projet révision directive logement

## Axe 2 : AIDES A LA VIE ETUDIANTE

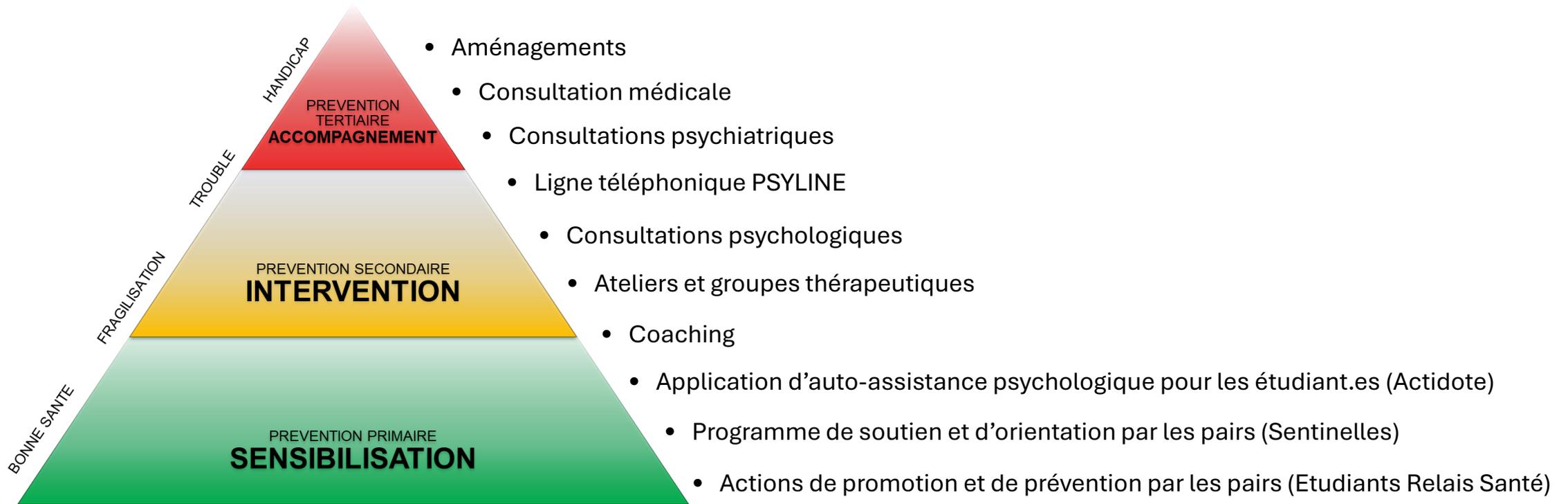
---

***Objectif : aider les étudiant-es en situation de précarité à intégrer la communauté universitaire en pouvant accéder à des prestations visant au bien-être mental et physique***

- Aide à l'achat de matériel pédagogique et informatique
- Accès aux activités sportives et culturelles subventionnées ou gratuites
- Consultations psychologiques subventionnées ou gratuites

## DISPOSITIFS DE SANTE MENTALE UNIGE

---



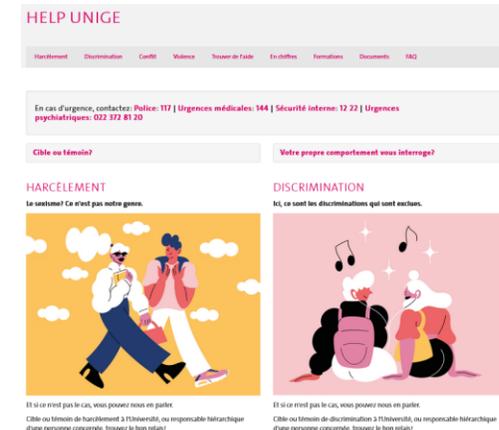
# DISPOSITIFS DE PREVENTION **PRIMAIRE – SECONDAIRE - TERTIAIRE**: Sites **HELP** et **UNIGE ACCESIBLE**

## Projets 2023

- Lancement d'une plateforme HELP UNIGE d'informations et de ressources pour les situations de harcèlement, discrimination, conflit et violence

## Projets 2024-2025

- Développement d'une plateforme «UNIGE accessible» en collaboration avec UNIFR et le projet «AutismUni»
- Projet SwissUniversities «Neurodiversuni» avec UniFR, UniBern, UniNE et Hochschule Luzern
  - Création d'un MOOC sur la neurodiversité et l'enseignement inclusif
  - Création d'une plateforme interuniversitaire sur les questions de neurodiversité



## Axe 3 : ORIENTATION ET SOUTIEN SOCIO-PROFESSIONNEL

---

***Objectif : aider les étudiant-es à bénéficier de leurs droits et à vivre de façon autonome***

- Orientation sociale
- Collaboration avec l'antenne de l'Hospice général dédiée au public jeune : Point jeunes
- Soutien à la recherche de jobs étudiants et plateforme d'offres d'emploi (environ 130 nouvelles offres par mois) avec 11'000 étudiant-es inscrit-es
- Projet 2025-2028 « Jobs étudiant-es + » qui permettront aux étudiant-es d'apprendre :
  - (1) à mobiliser leurs compétences académiques et à tester leur implémentation dans un contexte réel ;
  - (2) à acquérir et mobiliser conjointement des compétences transversales (soft-skills) indispensables pour faciliter leur mobilité dans le monde du travail ;
  - (3) leur apporter une source de revenu essentielle pour vivre dans de bonnes conditions durant leurs études.

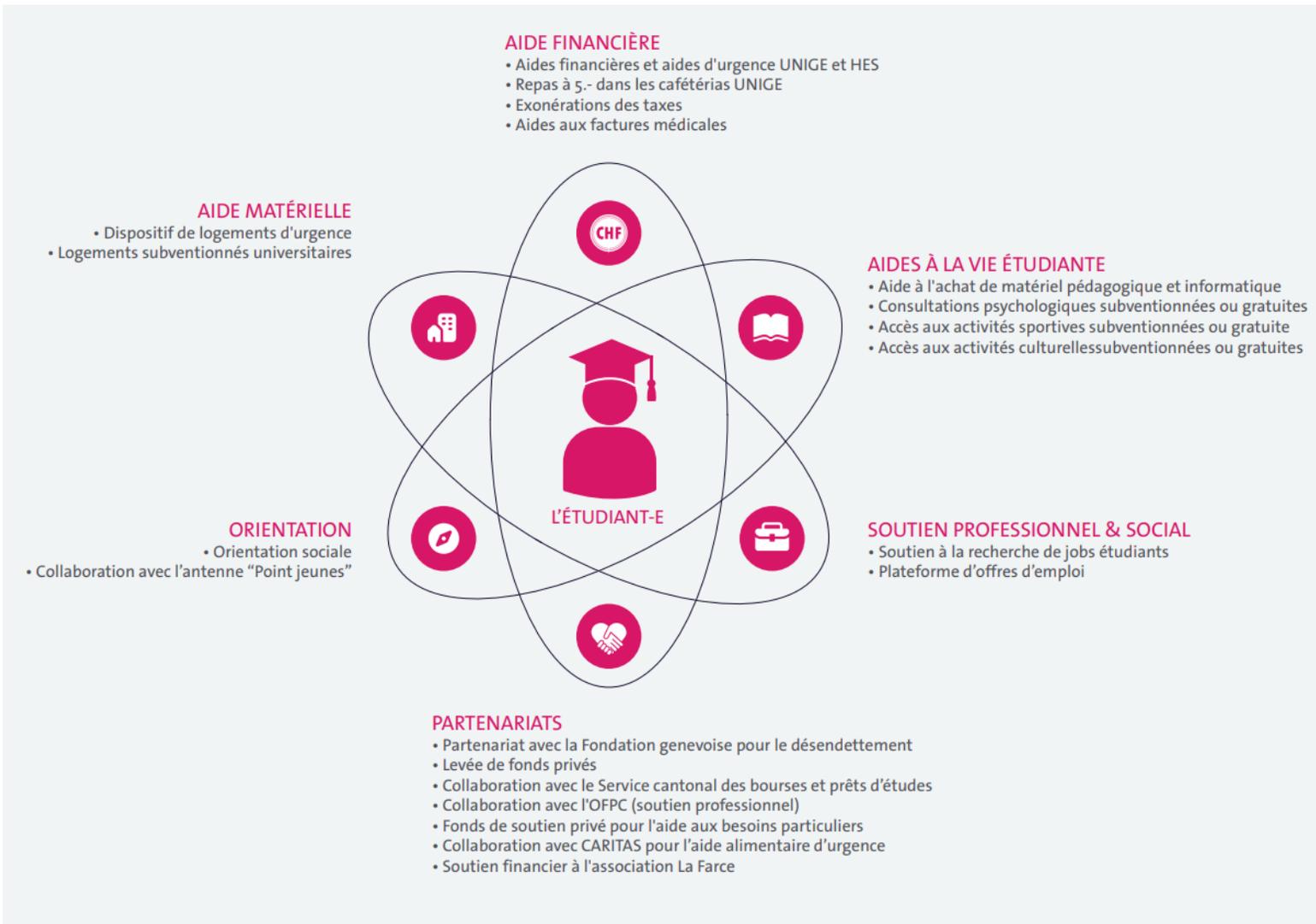
## Axe 4 : DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

---

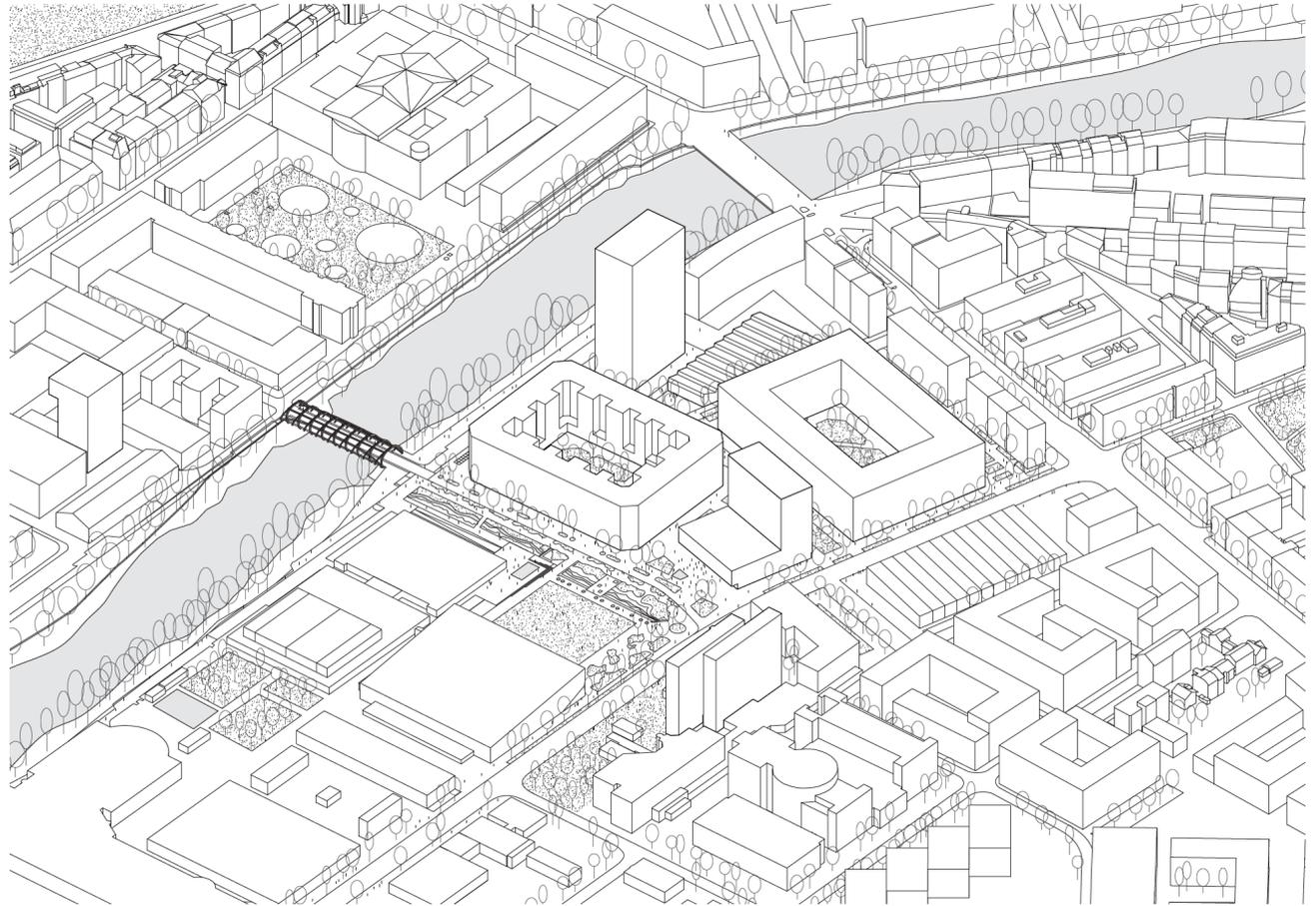
***Objectif : tisser des liens avec les différents organismes sociaux (publics et privés) du canton afin d'apporter des aides aux étudiant-es de manière efficiente***

- Levée de fonds privés : 6 millions CHF pour 24/25
- Collaboration étroite avec le Service cantonal des bourses et prêts d'études afin d'accélérer le traitement des dossiers
- Collaborations avec l'OFPC en matière de soutien professionnel
- Fonds de soutien privé pour l'aide aux besoins particuliers (handicap)
- Collaboration avec CARITAS pour l'aide alimentaire d'urgence
- Soutien financier à l'association La Farce (banque alimentaire)
- Partenariat avec la Fondation genevoise pour le désendettement

# CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES



**BÂTIMENT  
DU QUAI  
DES  
VERNETS :  
POINT DE  
SITUATION**





1'355 logements réservés à la location



2/3 de logements d'utilité publique



100 % des prix contrôlés par l'État de Genève



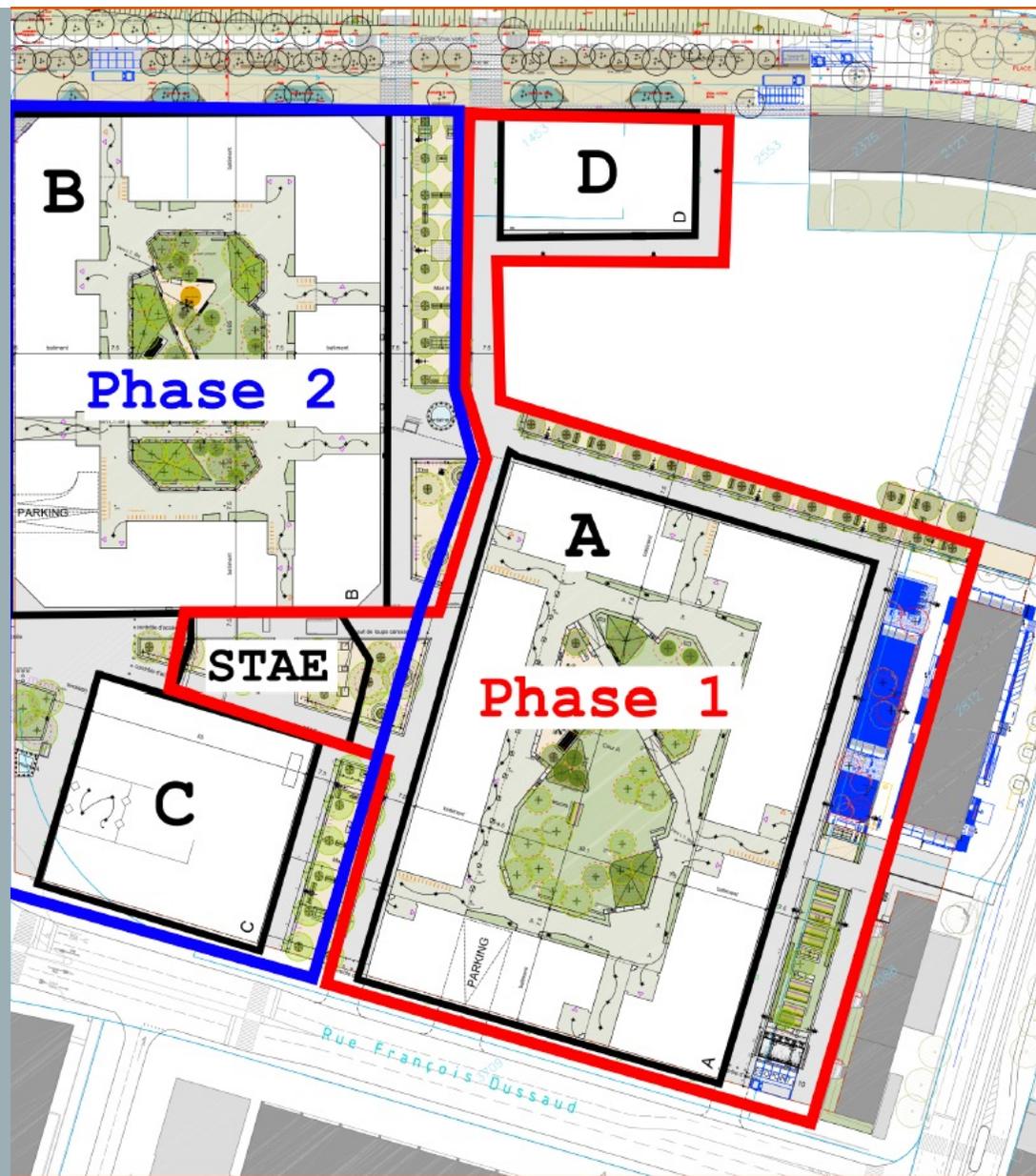
30'000 m2 de surfaces d'activités  
Places de parc

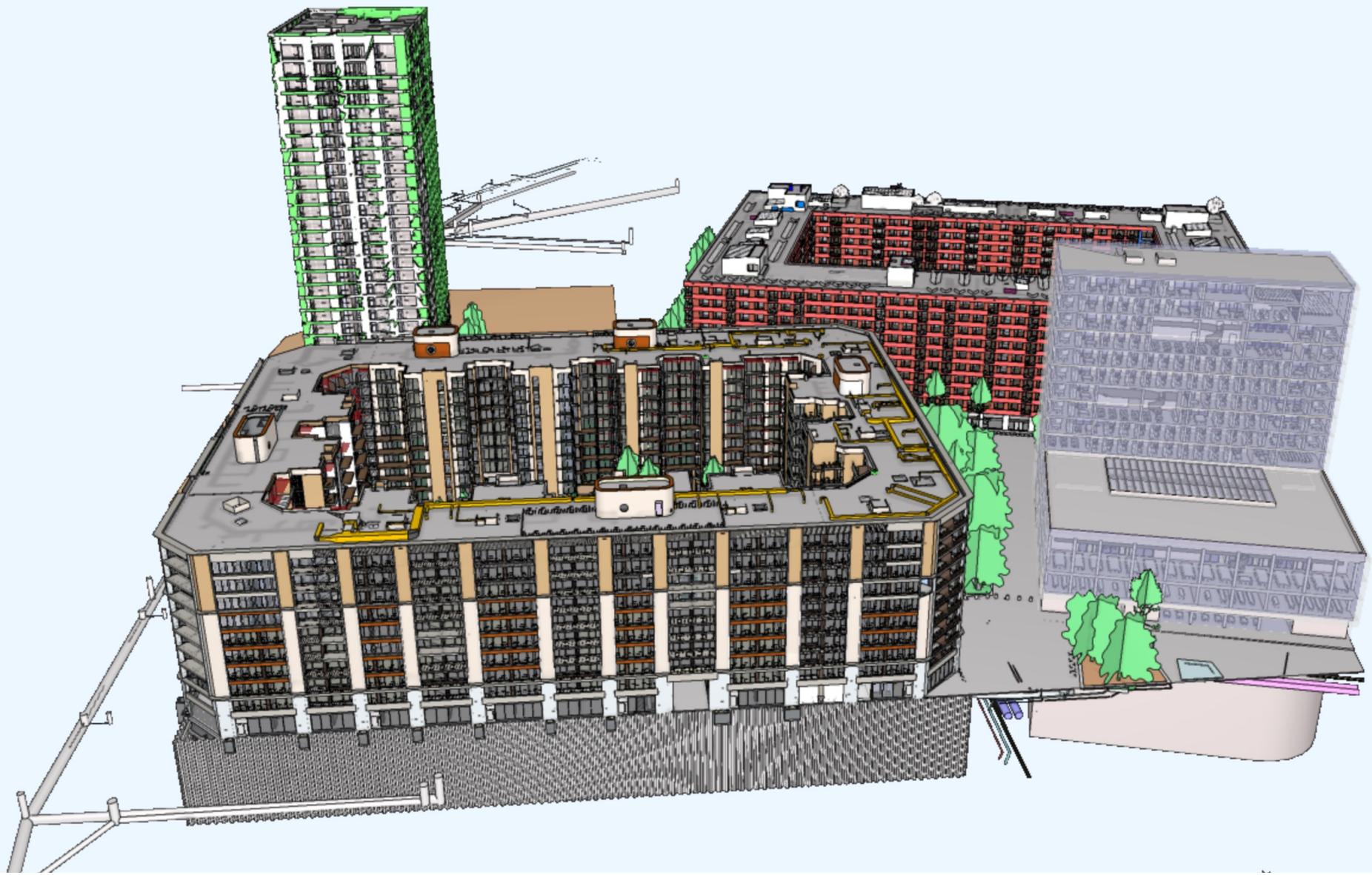


2'700 places pour les vélos



Phasage : 2 phases







## CALENDRIER

Dépôt autorisation complémentaire  
dans 2 à 3 semaines

Début des travaux : juin 2025

Fin des travaux : fin 2028

Entrée des facultés GSEM et SDS en  
2029.

# EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE



**Choix des solutions permettant d'atteindre un nombre de kg de CO2 au m2 le plus bas possible lors de la construction, par exemple:**

Evacuation des terres d'excavation par train principalement en Suisse.

Utilisation de matériaux recyclés (béton, aluminium).

Réutilisation de matériaux (faux-plafonds).



**Pose d'un mètre de pleine terre sur la terrasse au sommet de l'atrium pour permettre la plantation d'arbres.**



**Label THPE et SNBS Gold ou Platinum**



**Mise en place d'un contrôle de consommation d'énergie lors de l'exploitation du bâtiment, par exemple:**

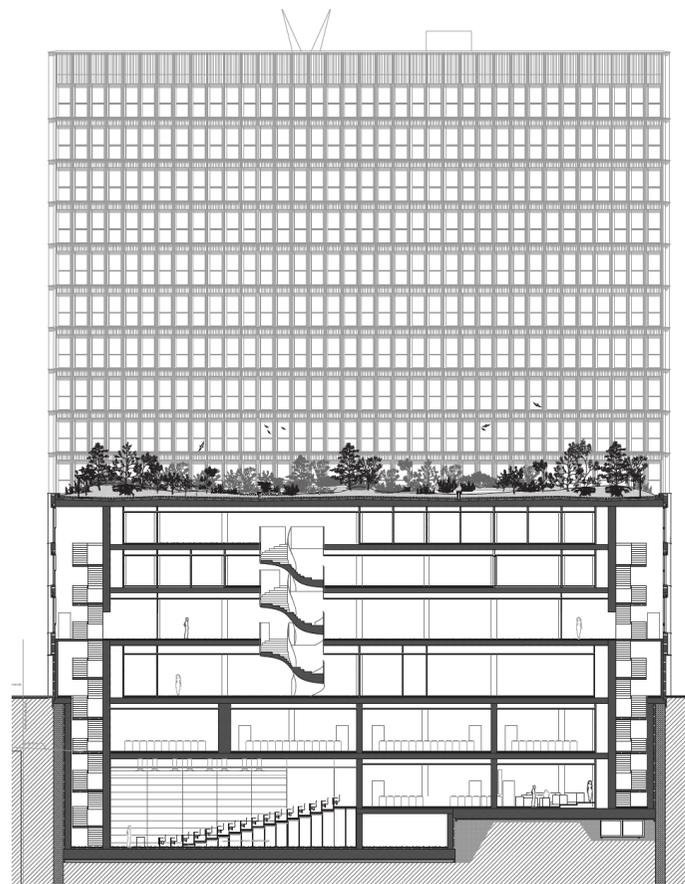
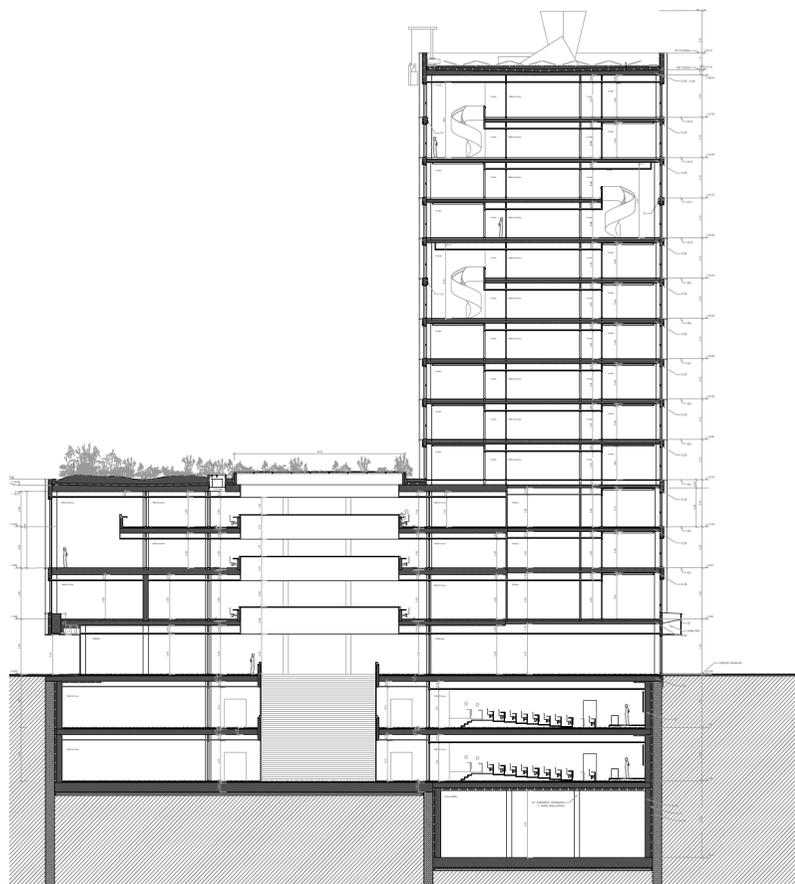
Détection de présence pour adapter la ventilation / le chauffage à l'occupation effective des locaux.

Monitoring de l'ensemble des installations techniques du bâtiment.

UNE VÉLO  
STATION DE  
600 PLACES  
MUTUALISÉE  
DANS L'ILOT B  
AVEC UN  
ACCÈS DIRECT  
AU NIVEAU -1  
DU BÂTIMENT  
C

Plan du sous-sol -1  
1/350





SIX NIVEAUX POUR LES COURS  
ET LA VIE ÉTUDIANTE





